

Mairie de VERCHAIX

1 place de la Mairie
74440 VERCHAIX
Tél: 04.50.90.11.24



Compte-rendu n°2019-08 Conseil Municipal du 05 décembre 2019 à 20h

L'an **deux mil dix-neuf**, le **05** du mois de **décembre**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 novembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice: 14

Présents: VAUDEY Joël, Maire, PERREARD Hélène, MULATIER Stéphane, adjoints, RIONDEL Sabine, ROUILLER-MARTIN Pascal, BUCHS Bertrand, BERTHIN Chantal, COLLINET Maëlle.

Absents excusés: MORIO Daniel (pouvoir à PERREARD Hélène), ZOBEL Jean-Paul (pouvoir à VAUDEY Joël).

Absents: NASSIVERA Nadia, MISSILLIER Valérie, ROUGE Laurent, RUM Pascal.

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour :

1. Tarifs communaux pour l'année 2020
2. Tarifs des frais de secours sur pistes pour l'hiver 2019/2020
3. Indemnisation exceptionnelle d'heures supplémentaires réalisées par un agent
4. Convention "séjours de vacances" Ufoval: fixation de la participation journalière pour l'année 2020
5. Dégâts dans la parcelle K de la forêt communale après le passage de la tempête du 1^{er} juillet:
 - demande de subvention au Conseil Savoie Mont-Blanc pour l'exploitation des bois renversés
 - demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Evénements Climatiques pour la reconstitution des peuplements forestiers
6. Attribution d'une indemnité à Monsieur Pierre HANON, comptable du Trésor
7. Décision Modificative n°3
8. Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour:

- Proposition de constitution d'une Association Foncière Pastorale sur le plateau de Loëx et intégration des parcelles communales dans son périmètre.

Accord à l'unanimité

Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle COLLINET

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire :

- décision n°2019-12 du 17 octobre 2019: signature d'un avenant prolongeant d'une année supplémentaire la durée de la convention conclue avec Madame Amandine CLARET et Madame Sandrine MEYER pour l'occupation précaire d'un terrain communal pour le parcage de chevaux
- décision n°2019-13 du 07 novembre 2019: signature d'un avenant au contrat de maintenance du logiciel Gestion Enfance conclu avec la société 3D OUEST pour l'application d'une révision du coût des maintenances

- décision n°2019-14 du 25 novembre 2019: signature d'un avenant au lot n°2 du marché de travaux de sécurisation de la RD 907 avec la SARL NATUR'DECOR pour un montant de 4 518,84 € TTC (ajout de plantations, modification des essences plantées et du paillage, fourniture de terre végétale par la commune)
- décision n°2019-15 du 25 novembre 2019: signature d'un avenant au lot n°1 du marché de travaux de sécurisation de la RD 907 avec l'entreprise DECREMPS BTP pour la prise en compte de l'allongement du délai global des travaux de 4 semaines supplémentaires
- décision n°2019-16 du 02 décembre 2019: signature d'un bail de location d'une partie de la parcelle A 263 au lieu-dit "Trait Lachar" au profit de Monsieur Daniel RICHARD du 1^{er} décembre 2019 au 15 avril 2020
- décision n°2019-17 du 02 décembre 2019: signature d'un bail de location d'une partie de la parcelle A 2154 au lieu-dit "Joux Plaine" au profit de la SARL LES BLANCHOTS du 1^{er} décembre 2019 au 15 avril 2020

1) Tarifs communaux pour l'année 2020

délibération n°D2019_0801

Monsieur le Maire présente les tarifs 2020 proposés par les membres de la Commission des Finances (les tarifs nouveaux ou ayant subi une modification sont indiqués en gras).

Objet	TARIFS 2020
TAXI, redevance annuelle :	480
MINIGOLF, prix du ticket :	normal 3,50
	carnet de 10 tickets 30
	colonies de vacances 3
	remplacement balles perdues 3
	remplacement clubs perdus ou détériorés 40
LIVRET aux NOUVEAUX-NÉS	40
VENTES AMBULANTES	journée 20
	demi-journée 15
	branchement électrique 0,60 €/h
MARCHÉ	
Occasionnels	le ml 1
Annuels	le ml 15
VENTES AU DÉBALLAGE	
(vide greniers, expositions vente, brocantes)	le ml 4
CAUTION DEBARDAGE DES BOIS	4 000
DOSSIER PLU	130
PHOTOCOPIES	type A4 noir et blanc 1 face 0,20
	recto verso 0,40
	couleur 1 face 0,40
	recto verso 0,80
	type A3 noir et blanc 1 face 0,40
	recto verso 0,80
	couleur 1 face 0,80
	recto verso 1,60
CADASTRE	- Relevé de propriété 2
	- Extrait de plan 2 (A4)
	3(A3)
ENVELOPPES A L'EFFIGIE DE VERCHAIX	- l'unité 1,10
	- par 10 11
	- par 100 110
CIMETIERE COMMUNAL Concessions	15 ans 70
	30 ans 170
	50 ans 550
Columbarium	30 ans 600
TRANSPORT SCOLAIRE Participation des familles (circuit école primaire)	15

CAMPING MUNICIPAL "Lac et Montagnes"		
MOBILE-HOME (hors eau et électricité)par an		TARIF 2020
		2 250
<i>Rappel :</i> - les occupants de mobile-home sont redevables de la taxe de séjour au même titre que les campeurs. - le paiement de la location annuelle peut être fractionné au trimestre ou au semestre. - les propriétaires de mobile-home seront redevables de leur consommation d'eau et d'électricité dès la pose des compteurs individuels		

Terrain de CAMPING	TARIFS du 01/10/2020 au 30/09/2021	
	Pleine Saison du 1/7 au 31/8 du 15/12 au 31/3	Basse saison (reste de l'année)
Forfait 2 personnes + voiture	14	11
Forfait 2 personnes + moto	12	10
Campeur (adulte)	3	2,50
Campeur (enfant -7ans)	2	1,50
Emplacement	4	3,50
Automobile	3	2
Moto	2	2
Remorque	2	2
Garage mort mensuel (pas de garage mort en juillet et août)	30	
Branchements électriques		
- Saison hiver (du 1/10 au 31/5) 10 A	10	
- Hors saison hiver (du 1/6 au 30/9) 10 A	5	
Forfait hiver renouvelable tous les 15 jours avec un maximum de 3 mois par quinzaine (2 personnes avec voiture, caravane/camping-car+EDF 10A)	150	
Forfait campeurs long séjour 4 mois consécutifs Mini (2 personnes + voiture + emplacement) par mois	175	
Animal (chat, chien, tatoués et vaccinés)	2	
Machine à laver le jeton	5	
Sèche-linge le jeton	3	
Douche (personne extérieure)	3	
Pain de glace	1	
Caution badge barrière	40	
Location d'un box	130	

SALLE POLYVALENTE	TARIFS 2020
1) Location de la sono	120
Location de la sono et du vidéoprojecteur	150
Caution	2 000
2) Assemblées Générales, réunions, conférences, etc...	120
3) Utilisation en salle des fêtes (avec ou sans vaisselle) <i>La salle est louée du vendredi 10h au lundi matin 9h (remise des clés)</i>	
Caution pour le ménage de la salle <i>(si le ménage effectué par le locataire s'avère insuffisant, la caution sera encaissée)</i>	150

a) Personnes et associations de Verchaix, associations des communes environnantes et artisans ou commerçants de Verchaix non domiciliés sur la commune :		
- Bal, repas, soirée dansante		350
	arrhes*	100
	caution	2 000
- Mariage	repas	380
	arrhes*	100
	caution	2 000
- Nuit de la Saint-Sylvestre		420
	arrhes *	160
	caution	2 000
b) Autres Personnes ou autres Associations		
- Bal, repas, soirée dansante		670
	arrhes*	100
	caution	2 000
- Mariage	repas	750
	arrhes*	100
	caution	2 000
- Nuit de la Saint-Sylvestre		780
	arrhes*	160
	caution	2 000
c) Ecoles et APE des communes environnantes (repas dansant, loto, bal....)		200
* Il est rappelé que les utilisateurs doivent fournir une attestation d'assurance RC et, qu'en cas de désistement, quelle qu'en soit la cause, les arrhes ne seront remboursées que si la salle a pu être relouée.		
4) Utilisation en salle de sport		
a) locations occasionnelles	stages (journée complète)	80
	séances occasionnelles (2h environ)	20
b) locations permanentes annuelles (sauf juillet et août)		
- mezzanine (yoga)		150*
- grande salle	Associations de Verchaix	180*
	Autres associations	220*
* tarif de base pour une heure d'occupation par semaine pendant 10 mois du 1/9 au 30/6		
c) scolaires	- de Verchaix	Gratuit
	- hors Verchaix le trimestre scolaire :	105*
* tarif de base pour une ½ journée d'occupation par semaine		

SALLE DE REUNION de la MAIRIE		TARIFS 2020
a) Associations de Verchaix :	- AG, réunions	Gratuit
	- Conférences (1 à 2 h)	20
b) Autres :		80

Indexation sur l'IRL 3^{ème} trim. 2019 qui augmente de 1,20 %, avec arrondi à l'euro inférieur

LOCATION des Appartements		LOYERS au 1 ^{er} mai 2020
- La Pastorale	local débarras	62
	local rdc aile ouest	260
	appartements 1 ^{er} étage aile ouest	434
	studio 1 ^{er} étage bâtiment principal	238
	appartements 1 ^{er} et 2 ^{ème} étages bâtiment principal	381
	studio 2 ^{ème} étage bâtiment principal	260
	appartement rdc bâtiment principal	442
		+ 15 € charges
- Le Presbytère	1 ^{er} étage	600
	2 ^{ème} étage	621
		+80 € de charges

APPARTEMENT DU CAMPING	MONTANT 2020
remboursement du chauffage du 1 ^{er} janvier au 30 avril et du 1 ^{er} octobre au 31 décembre	par mois 184

Indexation sur l'IRL 3^{ème} trim. 2019 qui augmente de 1,20 %, avec arrondi à la **dizaine de centimes d'euros inférieure**

GARAGES DU PRESBYTERE	LOYERS au 1 ^{er} mai 2020
- Garage fermé	58,70
- Abri ouvert	38,40

GARAGES DU CHEF LIEU	LOYERS au 1 ^{er} janvier 2020
- 2 garages	61,70

Accord à l'unanimité

2) Tarifs des frais de secours sur pistes pour l'hiver 2019/2020

délibération n°D2019_0802

Monsieur le Maire présente les propositions de tarifs des frais de secours sur pistes pour l'hiver 2019/2020:

- ✓ FRONT DE NEIGE = 116 €
comprenant:
 - premiers soins, conditionnements et accompagnements sur le bas de pistes des zones dites "front de neige" du centre station,
 - ou premiers soins, sans conditionnement ni évacuation ni accompagnement, des zones éloignées,
 - ou le simple accompagnement des blessés légers, à pied ou sur une remontée mécanique, dès lors qu'il aura mobilisé le secouriste.
- ✓ ZONE A = 295 €
comprenant:
 - les recherches, soins, conditionnements et évacuations des blessés (par véhicules, traîneaux, chenillettes, etc..., sauf hélicoptère) sur les pistes balisées en zone rapprochée, soit à un kilomètre et moins d'un centre médical de secours ou du lieu de prise en charge par une ambulance.
- ✓ ZONE B = 479 €
comprenant:
 - les recherches, soins, conditionnements et évacuations des blessés (par véhicules, traîneaux, chenillettes, etc..., sauf hélicoptère) sur les pistes balisées en zone éloignée, soit à plus d'un kilomètre d'un centre médical de secours ou du lieu de prise en charge par une ambulance.

SECOURS EN HELICOPTERE

- ✓ ZONE C = 747 €
comprenant:
 - les recherches, soins, conditionnements et évacuations primaires des blessés sur pistes balisées vers centres médicaux par hélicoptère sans treuillage.
- ✓ ZONE D = 1 132 €
comprenant:
 - les recherches, soins, conditionnements et évacuations primaires des blessés sur pistes balisées vers centres médicaux par hélicoptère avec treuillage.
- ✓ ZONE E
comprenant:
 - les recherches, soins, conditionnements et évacuations primaires des blessés sur pistes balisées vers hôpitaux par hélicoptère, sans treuillage:

THONON, SALLANCHES = 1 752 €

CENTRE HOSPITALIER ALPES LEMAN = 2 746 €

GENEVE, ANNECY = 3 294 €

GRENOBLE = 6 835 €

- avec treuillage = + 385 €

SECOURS HORS PISTES

Comprenant :

- l'évacuation d'une personne indemne en difficulté sans hélicoptère 220 €
- les frais de recherches, soins, conditionnements et évacuations primaires des blessés (par véhicules, traîneaux, chenillettes, ect., sauf hélicoptère) en hors-pistes..... 698 €

Ces tarifs pourront être majorés des taux horaires suivants :

- Intervention d'un pisteur secouriste 47 € /heure
- Intervention d'un chef d'équipe secours 58 € /heure
- Mise en œuvre d'une chenillette 194 € /heure
- Mise en œuvre d'un scooter 76,50 € /heure
- Mise en œuvre d'un hélicoptère..... Tarif appliqué au coût réel

DEPOSE DU MEDECIN SANS TRANSFERT SUR UN HOPITAL..... 1 091 €

Accord à l'unanimité

3) Indemnisation exceptionnelle d'heures supplémentaires réalisées par un agent

délibération n°D2019_0803

Monsieur le Maire propose d'indemniser un agent qui, pour assurer la continuité du service, a dû effectuer des heures supplémentaires.

Accord à l'unanimité

4) Convention "séjour de vacances" Ufoval: fixation de la participation journalière pour l'année 2020

délibération n°D2019_0804

Monsieur le Maire rappelle la convention signée en 2008 avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie pour favoriser le départ des enfants domiciliés à Verchaix en colonies de vacances Ufoval74.

Afin de réduire le prix de la journée en centres de vacances, une participation journalière est versée par la commune. Pour l'année 2019, son montant était fixé à 3,85 €.

Il est proposé de fixer le montant de cette participation journalière à 3,90 € pour l'année 2020.

Accord à l'unanimité

5) Dégâts dans la parcelle K de la forêt communale après le passage de la tempête du 1^{er} juillet

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la tempête du 1^{er} juillet, la parcelle K de la forêt communale, située entre la ZA de l'Epure et le Giffre, a subi de nombreux dégâts. Il précise que l'exploitation des bois renversés a été effectuée rapidement pour un montant total de 23 000 €. Les recettes perçues suite à la vente de ces bois s'élèvent à 42 000 €.

Il est prévu dans un second temps de reconstituer l'état boisé de cette parcelle avec la plantation de feuillus.

Afin d'accompagner les communes sinistrées, des aides d'urgence ont été mises en place. Monsieur le Maire propose de les solliciter:

- demande de subvention au Conseil Savoie Mont-Blanc pour l'exploitation des bois renversés

délibération n°D2019_0805

montant de la dépense subventionnable = 17 320,94 € HT

montant de la subvention = 6 928 € (40%)

Accord à l'unanimité

- demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Evènements Climatiques pour la reconstitution des peuplements forestiers

délibération n°D2019_0806

montant de la dépense subventionnable = 30 000 € HT

montant de la subvention = 9 000 € (30%)

Accord à l'unanimité

6) Attribution d'une indemnité à Monsieur Pierre HANON, comptable du Trésor

délibération n°D2019_0807

Monsieur le Maire indique que durant l'absence de Mme Claude ESTER du 09 mars au 09 avril 2019, Monsieur Pierre HANON a assuré son remplacement à la Trésorerie de Taninges. Une indemnité de conseil peut lui être attribuée qui s'élève à 47,14 €.

Accord à la majorité pour le non versement d'une indemnité de conseil à Monsieur Pierre HANON par 7 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Sabine RIONDEL, Pascal ROUILLER-MARTIN, Chantal BERTHIN)

7) Décision Modificative n°3

délibération n°D2019_0808

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits de certains articles du budget sont insuffisants pour le règlement de certaines dépenses et qu'il y a lieu de voter des les virements de crédits et des crédits complémentaires sur l'exercice 2019.

Section de fonctionnement

Dépenses

C/6574	subvention à Festi Giffre	=	1 141 €
C/023	virement à la section d'investissement	=	4 465,88 €
TOTAL =			5 606,88 €

Recettes

C/7022	coupes de bois	=	5 606,88 €
--------	----------------	---	------------

Section d'investissement

Dépenses

C/10226	taxe d'aménagement	=	4 465,88 €
C/2041412	subvention d'équip.versées aux communes	=	27 906,34 €
C/13241	subvention d'investissements	=	- 7 941,21 €
TOTAL =			24 431,01 €

Recettes

C/13241	subvention d'investissements	=	19 965,13 €
C/021	virement de la section de fonctionnement	=	4 465,88 €
TOTAL =			24 431,01 €

Accord à l'unanimité

Point ajouté à l'ordre du jour:

Proposition de constitution d'une Association Foncière Pastorale sur le plateau de Loëx et intégration des parcelles communales dans son périmètre.

délibération n°D2019_0809

Monsieur le Maire et Monsieur Stéphane MULATIER rappellent qu'il est prévu la création de l'Association Foncière Pastorale du plateau de Loëx sur les communes des Gets, de Taninges et de Verchaix constituée de 500 propriétaires.

Ils rappellent également que cette AFP permettra une gestion concertée des alpages du plateau en regroupant les parcelles agricoles, pastorales et forestières permettant la réalisation de travaux d'amélioration pastorales (coupes de bois, création de pistes forestières, reconquête et réouverture de pâturages, captage d'eau, valorisation du site auprès de public).

Monsieur le Maire propose d'intégrer des parcelles communales dans le périmètre de l'AFP pour une surface totale de 35,7194 ha.

Accord à l'unanimité

8) Questions diverses

Stéphane MULATIER

Aménagement de la RD 907

L'entreprise SIORAT n'a toujours pas terminé l'enrobé des trottoirs malgré de nombreuses relances. Les travaux devraient être réalisés semaine 50.

Les quelques retouches sur le terre-plein entre la RD et la rue de la Gare seront réalisées au printemps par l'entreprise NATUR'DECOR.

Il reste l'éclairage public à mettre en fonctionnement et le marquage au sol.

Hélène PERRARD

Ce dimanche, Marché de Noël et Téléthon à la salle polyvalente avec la participation des enfants de l'école qui vendront leurs réalisations.

Joël VAUDEY

Vœux du Maire: samedi 04 janvier 2020 à 18h à la salle polyvalente.

Fin de la réunion à 21h15.